



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport relatif à la session 2024 Examen professionnel d'attaché principal de l'administration de l'État du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

I Modalités d'organisation de l'examen et accompagnement par la SDRF de la direction des ressources humaines

Par arrêté en date du 14 mai 2023, le ministère de l'intérieur et des Outre-mer a ouvert, au titre de l'année 2024, l'examen professionnel pour l'accès au grade interministériel d'attaché principal d'administration de l'État. Les inscriptions étaient ouvertes du 12 juin au 10 juillet 2023.

Par arrêté en date du 26 octobre 2023, le ministère de l'intérieur et des Outre-mer a fixé le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade interministériel d'attaché principal d'administration de l'État à 156 lauréats pour l'année 2024.

Le jury de cet examen professionnel pour l'année 2024 était composé de 51 membres : le président, Abdel-Kader Guerza, préfet, la vice-présidente, Marie-Frédérique Whitley, administratrice de l'État, et 49 fonctionnaires issus des différents périmètres du ministère. Le jury comptait 16 sous-commissions de 3 membres. À l'instar de la session précédente, 3 membres supplémentaires ont été intégrés au jury pour faire face à d'éventuels désistements.

Le jury, dans sa totalité, a été réuni le 14 septembre pour une réunion de cadrage et le 15 septembre pour suivre une formation aux techniques de recrutement.

Cet examen professionnel consiste en une épreuve orale unique sous la forme d'un entretien de 30 minutes avec le jury. Il commence par un exposé de 10 minutes où le candidat expose les différentes étapes de son parcours professionnel. Il se poursuit par un entretien d'une durée de 20 minutes avec le jury qui, pour conduire l'échange, dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP). Le candidat expose dans ce document son parcours professionnel, la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a menée ou contribué à conduire, les difficultés rencontrées et des enseignements qu'il en a tirés. Le dossier RAEP n'est pas noté.

L'entretien vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, apprécier ses motivations, son aptitude au management, ses capacités à évoluer dans son environnement professionnel et ses capacités à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration de l'État. Cet entretien avec le jury donne lieu à notation. Ces dispositions sont issues de l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys.

Le jury ne dispose pas des dernières appréciations hiérarchiques sur la manière de servir du candidat. Il ne dispose pas non plus d'une appréciation de son chef de service quant à la pertinence de présentation de la candidature.

Les épreuves orales se sont déroulées du 6 au 16 novembre 2023. La commission d'admission s'est réunie le 17 novembre 2023.

Postérieurement à la publication des résultats, les candidats non admis qui en ont exprimé le souhait ont pu s'entretenir avec l'un des membres du jury présent lors de l'épreuve orale.

Cette possibilité a été fixée dans un délai de 1 mois à compter de la publication des résultats, soit jusqu'au 18 décembre 2023.

II Résultats

II.1 Candidats inscrits présents et admis, les proportions de femmes et d'hommes, le périmètre d'origine des candidats au moment de leur audition.

Inscrits	H	Poids relatif dans le périmètre	F	Poids relatif dans le périmètre	TOTAL	Poids relatif dans le total
ADMINISTRATION CENTRALE	46	36 %	81	64 %	127	12 %
AUTRE	9	36 %	16	64 %	25	2 %
GENDARMERIE NATIONALE	8	27 %	22	73 %	30	3 %
JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES	5	36 %	9	64 %	14	1 %
POLICE	62	40 %	92	60 %	154	15 %
PREFECTURES	222	35 %	413	65 %	635	62 %
SECURITE ROUTIERE	3	43 %	4	57 %	7	1 %
SGAMI	10	37 %	17	63 %	27	3 %
TOTAL	365	36 %	654	64 %	1019	

Présents	H	Poids relatif dans le périmètre	F	Poids relatif dans le périmètre	TOTAL	Poids relatif dans le total
ADMINISTRATION CENTRALE	37	36 %	67	64 %	104	12 %
AUTRE	6	33 %	12	67 %	18	2 %
GENDARMERIE NATIONALE	8	31 %	18	69 %	26	3 %
JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES	5	38 %	8	62 %	13	2 %
POLICE	50	38 %	82	62 %	132	15 %
PREFECTURES	194	36 %	344	64 %	538	63 %
SECURITE ROUTIERE	3	50 %	3	50 %	6	1 %
SGAMI	8	35 %	15	65 %	23	3 %
TOTAL	311	36 %	549	64 %	860	

Admis	H	Poids relatif dans le périmètre	F	Poids relatif dans le périmètre	TOTAL	Poids relatif dans le total
ADMINISTRATION CENTRALE	5	31 %	11	69 %	16	10 %
AUTRE	1	50 %	1	50 %	2	1 %
GENDARMERIE NATIONALE	0	0 %	2	100 %	2	1 %
JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES	1	50 %	1	50 %	2	1 %
POLICE	14	44 %	18	56 %	32	21 %
PREFECTURES	35	35 %	64	65 %	99	63 %
SECURITE ROUTIERE	0	0 %	1	100 %	1	1 %
SGAMI	0	0 %	2	100 %	2	1 %
TOTAL	56	36 %	100	64 %	156	

L'analyse de ces trois tableaux permet de tirer les conclusions suivantes :

- le périmètre de l'**administration centrale enregistre** un recul en termes d'inscrits par rapport à la session précédente (127 contre 140) et en termes de lauréats (16 contre 27) ;
- le périmètre des **préfectures** a vu son nombre d'inscrits augmenter significativement (635 contre 591). Si le nombre de lauréats est en très légère hausse, sa part dans le total des admis est en forte progression (plus de 63 % contre 58 % l'an passé) ;

- le périmètre de la **police nationale**, dont le nombre des inscrits était en hausse, voit son nombre de lauréats fortement progresser (32 lauréats contre 21 l'an passé) ;
- le périmètre de la **gendarmerie nationale** enregistre une baisse tant en inscrits (25 contre 27) qu'en lauréats (2 contre 5).

II.2 Les résultats comparés des sessions 2019 à 2024

Session	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	Barre d'admission	Admis sur liste complémentaire	Barre d'admission
2019	135	801	706	135	16/20		
2020	136	879	733	136	17/20		
2021	150	913	780	150	16/20		
2022	165	879	743	165	17/20		
2023	167	974	832	167	17/20	3	16,75/20
2024	156	1019	860	156	17/20	3	16,70/20

Cette année les candidats admis représentent 18,13 % des candidats présents. Ce pourcentage est en diminution par rapport à la session précédente (20,07 %) et par rapport à la session 2022 (22,12 %).

III Les constats du jury

Ces constats sont issus des contributions de chaque sous-commission. Nous souhaitons les remercier de ce travail collectif.

III.1 Sur la forme

Cette session a enregistré un très grand nombre d'inscrits. Plus de 80 % des candidats se sont effectivement présentés.

Quelques candidats se sont désistés et ont pris soin d'en alerter l'administration qui a relayé l'information auprès du jury, permettant d'adapter l'organisation en conséquence pour un confort accru des candidats en lice et par égard pour le jury.

D'autres candidats, très minoritaires, se sont abstenus d'avertir quiconque de leur absence. Or, sans évoquer les règles élémentaires de politesse, les technologies modernes permettent d'entrer en contact rapidement avec la SDRF et de satisfaire à cette formalité.

Le président a alerté les candidats concernés par un courrier pointant ce comportement inadapté.

Les candidats se sont tous présentés avec une tenue adaptée, se conformant au code professionnel.

Le vocabulaire et le ton sont, dans leur très grande majorité, adaptés et congruents. Les échanges sont professionnels et courtois et les candidats sont globalement à l'aise. Toutefois, quelques rares candidats, peut-être gagnés par la confiance, ont relâché leur vocabulaire au cours de l'échange (usage, notamment, du pronom impersonnel « on », ou tics de langage avec l'usage de « bah » avant de se prononcer).

Quelques candidats ont pu laisser transparaître des signes d'agacement lors des temps d'échange, parfois interrompant le jury, ou répondre sur un ton inapproprié allié à une maladresse du type « je suis resté très peu de temps sur le poste » pour justifier une non-réponse.

Le stress parfois perceptible en début d'audition (mouvements des jambes et des pieds, souffle court) s'atténue sur la durée de l'entretien. Les membres du jury ont toujours essayé d'apaiser ces candidats par leur attitude bienveillante.

III.2 Sur le fond

III.2.1 Le RAEP

Si le RAEP n'est pas noté par le jury, il constitue le point de référence pour aborder la séquence d'échange. Aussi est-il nécessaire qu'un effort suffisant soit développé par les candidats dans son élaboration. Dans leur très grande majorité ces documents ont été travaillés et sont souvent très méticuleux. Quelques rares candidats ont laissé quelques coquilles ou fautes d'orthographe.

Cela étant, les dossiers RAEP sont parfois longs, voire répétitifs, au regard des déroulés de carrières qu'il s'agisse de carrières de jeunes candidats ou de candidats plus mûrs, à l'expérience plus étoffée. Paradoxalement, des informations précieuses sont omises car beaucoup de candidats ne précisent pas leur date d'entrée dans le corps des attachés, ni les effectifs encadrés.

La partie « **présentation d'une expérience ou d'une réalisation professionnelle** » n'est pas toujours renseignée avec pertinence.

La présentation est souvent descriptive et factuelle, peu de candidats présentent les enseignements qu'ils ont retirés de cette expérience. Elle se limite, parfois, à l'énoncé d'une succession de tâches.

Au contraire, la présentation est parfois emphatique et le choix opéré par le candidat ne permet pas nécessairement de mesurer son rôle précis.

Certains candidats optent pour une expérience un peu ancienne, dont ils se souviennent partiellement et sur laquelle ils n'ont pas envisagé un instant ce qui serait amendé pour traiter la problématique évoquée au jour de l'examen.

Les dossiers qui ont le mieux servi les candidats ne sont pas les plus volumineux, mais ceux qui ont décrit et illustré avec précision la manière dont le candidat est intervenu personnellement dans les projets ou organisations (données chiffrées, livrables, temporalité d'action...).

La **motivation** du candidat est parfois réduite à une répétition de son expérience et se limite à présenter le principalat comme le parachèvement des postes successivement occupés, voire comme un bâton de maréchal.

La **prestation orale de 10 minutes** n'est pas toujours bien exploitée pour différentes raisons :

De nombreux candidats reprennent les termes du dossier RAEP sans valeur ajoutée.

Certains candidats apprennent par cœur leur présentation orale, ce qui la désincarne.

D'autres ne parviennent pas à se conformer au temps imparti :

- les candidats dont la présentation était trop longue ont été interrompus lorsque le temps des 10 minutes était écoulé par souci d'équité ;
- les candidats pouvaient réglementairement procéder à une présentation inférieure aux 10 minutes. Certains se sont limités à 8 minutes de présentation, le temps de l'épreuve étant réglementairement fixé à 30 minutes, le temps d'échange, s'en est trouvé rallongé.

III.2.2 Prestation des candidats dans la phase d'échange

La phase d'échange de 20 minutes ne vient pas sanctionner des connaissances académiques. Elle vise tout à la fois à s'assurer de la maîtrise des compétences alléguées par le candidat et à mesurer sa capacité d'analyse et de réflexion à partir d'un socle solide de connaissances.

En effet, ce socle de culture administrative et institutionnelle, de maîtrise des politiques publiques, sans qu'il implique des connaissances « laroussiennes », est le garant d'une réflexion construite et mesurée.

Le jury s'est efforcé d'initier le temps d'échange avec une question sur l'environnement professionnel du candidat. Les écarts entre le RAEP et l'expérience réelle du candidat ont pu émerger parfois dès cette première question.

Les questions suivantes abordaient l'actualité des champs professionnels que les candidats avaient pu embrasser avant d'aborder une ou deux mises en situation éprouvant leurs qualités de manager ou leur habileté et pragmatisme dans la conduite de projet.

Une ou deux questions visaient à mesurer la capacité du candidat à sortir de sa zone de confort.

Si les candidats, dans leur très grande majorité, ont pu démontrer leur maîtrise des postes sur lesquels ils exercent, de nombreux candidats n'ont pas été en capacité de présenter les enjeux actualisés des politiques publiques qu'ils avaient pu suivre dans le cadre de leur carrière.

De manière assez surprenante, interrogés sur les secteurs professionnels vers lesquels ils annonçaient vouloir se projeter, certains candidats se sont avérés peu prolixes. Ils pouvaient en méconnaître le positionnement exact sur les postes en préfecture ou dans le secteur police, ou encore le périmètre s'agissant de services d'administration centrale envisagés.

Les mises en situation ont parfois révélé une écoute imparfaite, le candidat n'appréhendant pas tous les paramètres de la mise en situation proposée.

D'autres candidats ont survolé les mises en situation avec des réponses approximatives, à la fois non totalement erronées mais pas totalement exactes non plus.

Les questions de culture administrative ou professionnelle ont parfois été démesurément diluées dans leur traitement par des candidats « jouant la montre ».

Le jury note que de nombreux candidats ont des difficultés à prendre position ainsi qu'à argumenter. Or cette capacité à construire sa pensée, à la restituer et à se positionner est constitutive des qualités attendues des cadres sur les postes à responsabilité auxquels le principalat offre l'accès.

Les candidats retenus ont su, après une présentation dynamique de leur parcours et de leur motivation dans le respect des 10 minutes accordées, faire preuve de pragmatisme lors des mises en situation et argumenter sur l'option retenue. Se fondant sur de bonnes connaissances générales, ils ont su démontrer leur intérêt et ouverture d'esprit en se tenant au fait de l'actualité et des évolutions sur les différents périmètres du ministère et sur les grandes politiques publiques.

IV Recommandations aux candidats

Le jury invite les candidats à veiller à la cohérence de la présentation orale avec le RAEP tout en veillant à ne pas en faire une répétition laborieuse.

Les candidats doivent prendre davantage position lorsque les questions sont ouvertes ("que pensez-vous"; "quel regard portez-vous sur") en fondant cette prise de position sur un raisonnement adapté et en sachant s'extraire des lieux communs.

Le jury invite les candidats à la mesure, à la démonstration sobre et méthodique, plutôt que de privilégier l'accumulation déclarative des savoir-être, des savoir-faire et des savoirs.

Afin de donner de la véracité et de la sincérité à leur projet professionnel, on ne peut qu'inviter les candidats à faire preuve de curiosité et à aller à la rencontre des attachés principaux en poste. Ces derniers auront à cœur en outre de les conseiller.

Un effort d'actualisation des connaissances sur le périmètre du ministère, sur les grandes politiques publiques est souhaitable.

Le jury, attire aussi l'attention des candidats sur le choix de la photo du dossier RAEP, qui doit être actuelle et éviter une interprétation de l'état d'esprit du candidat (anxiété, sévérité excessive, par exemples).

Le président du jury



Abdel-Kader Guerza

La vice-présidente



Marie-Frédérique Whitley

Les membres du jury

Nadine ABRIC	Sylvie ALARCON	Julien ANDREAU
Guillaume AUREL	François AYMA	Sonia BAALI
David BAJEUX	Catherine BANNINO	Anne BARBRE
Philippe BERTRAND	Jessy BESNARD	Christine BILLAUDEL
Émilie BOUDAILLE	Laurence CAMPILLO	Florence CARTON
Éric CHAMBRIARD	Corinne CHAUVIN	Cyril DEVEAU
Nicolas DHELLEMES	Éric EINSITEL	Guy FISCHER
Amandine GAL	Florence GIROD	Abdelkrim HACHANI
Sandrine IRAGABA	Philippe LEBLANC	Frédéric LEPAGE
Denis LIP	Marie-Haude MARCHAND	Yann MASSON
Marie-Josèphe MAZEL	Grégory MESBAH	Jean-Marc MILLIOT
Fatiha NECHAT	Nicolas OLETIC	Astride OURIACHI
Marie PAPADOPOULOS	Isabelle POILPRET	Nathalie QUENTREC
Virginie REMY	Bérandère RICHARD	Violaine ROQUES
Vivien SABY	Nicolas SIGOT	Sandrine TOMAS
Christophe TOURNIER	Sélim UCKUN	Natalie VILALTA
Mickaël VILLETTE		